



Harcèlement moral et sexuel

Par vivi2501

bonjour, Une amie secrétaire subit quotidiennement du harcèlement sexuel ...

Il vous a été demandé d'arrêter de poster des cas de soit disant amis...
D'autre part, il est inutile d'entrer dans des détails aussi "croustillants qu'inutiles."
Ce post a déjà été supprimé 2 fois car la réponse doit être et rester juridique.

Si vous persistez, vous prenez le risque d'une sanction.
Soyez raisonnable svp.

Par ESP

Concernant ce thème, conseillez à votre "amie" de parcourir ce lien...

[url=https://www.qualisocial.com/comment-prouver-un-cas-de-harcelement-sexuel-en-entreprise/]https://www.qualisocial.com/comment-prouver-un-cas-de-harcelement-sexuel-en-entreprise/[/url]

Par vivi2501

merci infiniment pour elle.

Par ESP

De rien, à votre service, mais de grâce, évitez d'ouvrir autant de sujets, les juristes ne peuvent perdre du temps inutilement.

De plus, si vous n'êtes pas vous-même juriste, vous devez toujours, pour apporter une réponse, bien faire référence à un texte de loi ou une jurisprudence.